

## **L'AEDE-France au comité européen de l'AEDE-International**

Au congrès d'Ostuni, Italie, le 15 mars 2008, un représentant de l'AEDE-France a été élu au comité européen sur la proposition suivante :

Après 50 ans d'existence et de travail très positif, une étape importante de la vie de l'AEDE a été franchie.

Des actions résolument tournées vers l'avenir, vers la construction de l'Europe de la connaissance et de l'excellence doivent être entreprises.

Il est maintenant nécessaire d'effectuer un saut d'échelle et de nous adresser aussi aux organismes de formation des personnels éducatifs européens, afin de donner une nouvelle ampleur et une efficacité accrue aux actions de l'AEDE.

Il est très important de coordonner tous nos efforts pour mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne dans l'espace européen de l'enseignement et de la formation : l'AEDE doit jouer un rôle moteur dans ce processus.

Dans ce cadre, il convient de promouvoir la professionnalisation des métiers de l'enseignement et de décliner aux niveaux nationaux et régionaux, les recommandations de décembre 2006 de la commission et du conseil européens concernant les compétences des enseignants européens. Ces recommandations ont été publiées au Journal Officiel de l'Union européenne, le 18 décembre 2006, sous la référence : 2006/962/EC.

Il est particulièrement important de développer une culture de la citoyenneté européenne, à tous les niveaux du système éducatif, depuis les élèves jusqu'aux chefs d'établissement, en passant nécessairement par les canaux de la formation initiale et continuée.

La construction européenne doit être l'une de nos priorités, en particulier pour ce qui nous concerne, dans le domaine de la connaissance et de l'éducation.

Pour cela, nous proposons que l'AEDE développe, au niveau européen, des actions de formation et des plateformes de travail collaboratif à distance, afin de mutualiser et de diffuser les « bonnes pratiques ».

### ***L'AEDE pour l'Europe de la connaissance et de l'excellence***